

vice des hommes de science aussi compétents que peut l'être M. Oeming.

4. Personne du secteur privé ne participe au programme. En plus des personnes susmentionnées à la Partie 2 de la présente réponse, un certain nombre d'employés de la division des espèces rares et menacées d'extinction (*Rare and Endangered Species Division*) du *Bureau of Sport Fisheries and Wildlife, Petuxent Research Center*, à Laurel, Maryland, participent au programme. Les principaux hommes de science américains qui font partie de l'équipe, sont MM. Ray Erickson, Ph.D., et Glen Smart, Ph.D. Ils sont aidés par dix techniciens qui travaillent à plein temps, ainsi que par un certain nombre d'autres spécialistes, toujours prêts à intervenir, au besoin.

[Français]

A PROPOS DU NOMBRE DE CORPS DE CADETS AU CANADA

Question n° 316—M. Goyer:

1. Combien existe-t-il de corps de cadets au Canada?

2. Quelle en est la répartition par province?

3. Quels sont les montants globaux qui ont été versés à ces corps de cadets durant la dernière année, et quelle en est la répartition par province?

4. Quels sont les montants globaux qui ont été versés aux membres de ces corps de cadets durant la dernière année, et quelle en est la répartition par province?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. 1,055.

2. Colombie-Britannique	114
Alberta	110
Saskatchewan	80
Manitoba	71
Ontario	272
Québec	208
Nouvelle-Écosse	89
Nouveau-Brunswick et Île du Prince-Édouard	57
Terre-Neuve	54

3. Pour l'année financière 1966-1967, \$235,331.00 ont été versés et répartis de la façon suivante:

Colombie-Britannique	\$14,503.01
Alberta	10,276.62
Saskatchewan	10,567.65
Manitoba	10,536.71
Ontario	92,250.88
Québec	61,916.72
Nouvelle-Écosse	16,699.70
Nouveau-Brunswick et Île du Prince-Édouard	12,096.53
Terre-Neuve	6,483.18

4. \$489,874.09 ont été versés et répartis de la façon suivante:

Colombie-Britannique	\$77,627.56
Alberta	6,200.04
Saskatchewan	22,920.00
Manitoba	7,537.15
Ontario	139,444.29
Québec	158,144.05
Nouvelle-Écosse	31,870.00
Nouveau-Brunswick et Île du Prince-Édouard	24,834.00
Terre-Neuve	21,297.00

[Traduction]

ENQUÊTE SUR DES CAS DE CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX

Question n° 323—M. Mather:

1. Est-ce que le ministère de l'Agriculture a reçu des protestations de la part de la Société protectrice des animaux d'Ontario au sujet du prétendu refus des vétérinaires du Département de collaborer avec les inspecteurs de la Société dans l'examen de cas de cruauté envers les animaux?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on fait enquête au sujet de ces plaintes et la situation a-t-elle été rectifiée?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): 1. Oui.

2. Une réunion destinée à écarter tout malentendu possible doit avoir lieu.

L'EXERCICE DE LEUR DROIT DE VOTE DE LA PART DE SUJETS BRITANNIQUES ET AUTRES CITOYENS

Question n° 326—M. Stanbury:

Lors des dernières élections générales, a) combien de sujets britanniques, autres que des citoyens canadiens, avaient habituellement résidé au Canada au cours des 12 mois précédant les élections et, de ce fait, avaient le droit de voter et d'être candidats au parlement, b) combien de personnes avaient habituellement résidé au Canada pendant les 12 mois précédant les élections, mais n'étaient pas sujets britanniques, et n'avaient pas par conséquent le droit de voter ni d'être candidats au parlement?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le Directeur général des élections m'informe comme suit: a) Sauf qu'un sujet britannique n'étant pas citoyen canadien est tenu d'être un résident du Canada au cours des 12 mois précédant immédiatement le jour du scrutin afin d'avoir le droit de voter aux élections fédérales et d'être candidat au Parlement, la loi électorale du Canada ne fait aucune distinction entre ces deux catégories et, par conséquent, notre bureau ne peut vous renseigner à ce sujet. b) Les personnes dont il est fait mention dans cette partie de la question font partie de la catégorie générale de personnes n'ayant pas le droit de voter ou d'être candidats lors des élections fédérales. Notre bureau ne possède pas de données au sujet du nombre de ces personnes.